

Séance du : 26 mars 2018

n° 23/2018

**L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à 17 heures 30.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 16 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mmes Sophie ADROIT, Isabelle COUTUREAU, Nicole DURY, Marie-Claire GAROFALO, Marie-Françoise GAUBERT, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, François CALMEIN, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Michel HUGONNET, Jean-Claude LAUTRE, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Alain ROUQUAYROL, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE, Pierre VIDAL, Daniel VIENNE.

**Avaient donné pouvoir :**

C.CABROL à JP.FLUMIAN, G.HEBRARD à JC.LANDET, C.PUIG à P.MONOD.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 34

**Délégués suppléants :**

Mmes Nelly CALMET, Maryse MOUYSSSET.

Mrs Roger DUFOUR, Jean-Pierre FLUMIAN, Jean-Claude LANDET, Pierre MONOD, Michel TOUJA.

**Excusés :**

Mmes Pierrette ESPUNY, Bernadette STUDER.

Mrs Serge CAZENAVE, Michel GALANT, Robert LIGNERES, Marc MENGAUD.

**Objet : Nouveau Plan de Financement Culture 2018**

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 9 juillet 2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Vu la délibération N°63/2017 du 11 décembre 2017 portant sur le Programme Culture du PETR du Pays Lauragais et son plan de financement pour 2018,

Mr le Président rappelle à l'assemblée ce qui a été acté dans la stratégie de développement locale du PETR du Pays Lauragais, concernant le volet Culturel qui est accompagné par le GAL des Terroirs du Lauragais et son programme LEADER.

Il précise qu'un premier plan de financement a été acté en décembre 2017, et qu'il convient aujourd'hui de le réactualiser avec les nouvelles perspectives et projets de l'année 2018, notamment pour y préciser les éléments suivants :

- Modification du temps de travail du Chargé de mission culture (passage de 0,5 ETP à 0,4 ETP) pour être au plus proche de la réalité du fait des besoins plus importants sur la gestion LEADER pour l'année 2018 ;
- Ajustement du temps de travail de l'Assistante de communication pour le projet « Animation plateforme + communication culture »;

Il convient donc de modifier la délibération n°63/2017 du 11 décembre 2017 en y intégrant le budget prévisionnel ajusté suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	
<b>Ingénierie culturelle</b>	7 000	7 000		
Mise en œuvre et suivi du projet culturel			<b>Autofinancement PETR</b>	<b>25 800</b>
Co-animation Commission Culture			PETR ingénierie	13 000
Suivi AAP "Itinérance, frontières, coopérations"			PETR "AAP Lgais dans les arts"	12800
Animation plateforme + communication Culture	9 000	9 000		
Frais de déplacements	1 000	1 000	<b>LEADER 48%</b>	<b>31 200</b>
Participation à la Formation-Développement "Construire un projet culturel de territoire"	1 000	1 000		
<b>Soutien aux projets "Lauragais dans les arts"</b>	47 000	47 000		
projets partenaires		40 000	Autofinancement CdC	8 000
Coordination du Chef de file		7 000		
<b>Total dépenses</b>	<b>65 000</b>	<b>65 000</b>	<b>Total recettes</b>	<b>65 000</b>

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- 1°) – **APPROUVE** le nouveau plan d'actions prévisionnelles 2018 présenté par la Commission culture,
- 2°) – **APPROUVE** le nouveau plan de financement de ce programme d'actions,
- 3°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération,
- 4°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute demande de subventions afférentes à ce dossier.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Avignonet-Lauragais, le 26 mars 2018.

Le Président



Georges MERIC